



Succession de mon cousin au 1er degre

Par **levetjeanmarc**, le **07/12/2008** à **19:44**

Mon cousin est decede de maladie. Il avait redige un testament tout simple : "en cas d'accident, je legue tout a J.M.LEVET". Quand j'ai confie le dossier au notaire,il y a 3 mois, il m'a explique : "Ce qui est valable en cas d'accident doit l'etre en cas de maladie.

Le montant de la succession s'eleve a 3.300 Euros, dont 1.700 me sont du, car j'ai, dans l'urgence, paye les funerailles.

Le notaire m'explique aujourd'hui qu'il faut passer devant le tribunal, avec la collaboration d'un avocat, pour valider le testament, alors que personne ne le conteste.

QUESTIONS : 1/ qu'en pensez vous?

2/ Un avocat est il indispensable?

3/ S'il y a abus du notaire, puis je le dessaisir, et a quel cout?

Mon cousin voulait que je recupere le peu qu'il avait, et la, je me rerouve avec 1.700 Euros de depense, et un dossier dans l'impasse totale.

Qu'en pensez vous

Merci de votre reponse.

J.M.LEVET